

**TITRE DE L'EMPLOI :** Surveillant·e de nuit

**NATURE DE L'EMPLOI :** Relevant du chef de service – hébergement et programmation, le·la surveillant·e a pour responsabilité d'assurer la sécurité et la surveillance des résident·e·s, des biens, de la maison et son environnement. Il·Elle assume les responsabilités de l'entretien des lieux, respecte la discrétion et le calme propre à l'activité de nuit, et favorise le repos de la personne.

**PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :** Il·Elle contrôle la sécurité des biens et des personnes, anticipe et réagit avec pertinence à une situation critique, effectue des rondes régulières, vérifie les accès (ouverture et fermeture) et applique le protocole établi en cas de dysfonctionnement ou situation d'urgence, assure le confort et la quiétude des résident·e·s, et effectue l'entretien ménager des aires communes.

Lors des routines matinales, il·elle assiste et supporte les résident·e·s dans leurs besoins de base (incluant l'hygiène), et applique les protocoles de traitements médicaux (incluant l'administration de médicaments et soins autorisés par la Loi 90).

**FORMATIONS REQUISES :**

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance à la personne en établissement de santé ou à domicile.

**EXIGENCES PARTICULIÈRES :**

- Expérience de travail auprès de personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et/ou des problèmes de santé mentale et/ou vivant dans une résidence offrant un milieu de vie à long terme (atout).
- Capacité à anticiper les besoins et être prévenant·e, agir en toute dignité et s'assurer de la protection des résident·e·s, connaissances des règles de sécurité/sûreté, gestion de crise, techniques de lutte contre les incendies.
- Posséder certaines qualités comme: la bienveillance, l'intégrité, le respect, l'autonomie et une bonne communication et relation d'aide.
- Compétences de premiers secours/RCR (atout)
- Attestation de formation pour l'administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance (Loi 90) (atout)
- Une formation spécifique à la réalité des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme est un atout considérable (atout)
- Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA) (atout)
- Permis de conduire valide

Joins-toi à l'équipe de la Maison Véro & Louis!

Envoie-nous ton CV à : [emplois@fondationverolouis.com](mailto:emplois@fondationverolouis.com)